

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 20/10/2016.

Séance ouverte à 20h35 sous la présidence de monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boïkete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; M./Dhr. Smahi, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Mme./Mw. Laaraj, M./Dhr. Yildiz, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, MM./HH. Disli, Muradyan, Mouhssin, Mme./Mw. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mme./Mw. Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; Mme./Mw. Laevers, Secrétaire communale ffs / wn. Gemeentesecretaresse.

Excusés / Verontschuldigd : MM. /HH. Clerckx, Roekens, Mme/Mev. Dagyarani, M./Dhr. Ozdemir, Mmes/Mev. Warnotte, Vandenabeele, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden.

Par tirage au sort, Mr. Boïkete sera le premier à voter en cas de vote.

Mme Laevers, qui remplace M. Neve, Secrétaire communal, prête serment.

1. Séance à huis clos - Besloten zitting.

Désignation et prestation de serment de la Secrétaire communale ffs.

Mme Laevers, qui remplace M. Neve, Secrétaire communal, prête serment.

2 Communication.

Mededeling.

3. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 03.10.2016 – Approbation. Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 03.10.2016 - Goedkeuring.

Mme Laevers : Lecture des décisions du conseil communal du 03.10.2016.

Approuvé - Aangenomen

4. Ordonnance du 19 juillet 2007 visant à améliorer la situation budgétaire des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale; adoption de la convention. Ordonnantie van 19 juli 2007 met betrekking tot de verbetering van de budgettaire situatie van de Gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest; goedkeuring van de overeenkomst .

Monsieur le Président : Conformément à l'offre de la Région, en début d'année, le Collège avait approuvé le dossier ayant pour objet l'amélioration de la situation budgétaire des communes dans son budget 2016. Dans ce cadre-là nous avons inscrit la moitié de ce montant au budget 2016. Ce 28 septembre, nous venons de recevoir un courrier de la région de Bruxelles-Capitale porteur d'une bonne nouvelle. Nous passons ce jour avec le dossier complet afin de pouvoir profiter de cette manne grâce à laquelle nous devrions parvenir à l'équilibre dont il était question à l'occasion du débat budgétaire. Il s'agit pour nous de pouvoir disposer de 1.385.833 euros.

Approuvé - Aangenomen

M. Cevdet Yildiz quitte la séance.

5. Budget communal pour l'exercice 2016; service ordinaire; modification n° 1; service extraordinaire; modification n° 2.

Gemeentebegroting voor het dienstjaar 2016; gewone dienst; wijziging nr 1; buitengewone dienst; wijziging nr 2.

Monsieur le Président : A l'initiale 2016, nous avons un déficit de 687.891 euros. Aujourd'hui, grâce au travail réalisé, nous avons une augmentation des recettes, de 82,4 à 84,6 millions d'euros. Concernant les dépenses, elle passent de 83,1 à 84,3 millions.

Dès lors, la situation s'améliore au niveau de la modification budgétaire : d'un déficit nous passons à un bonni de 348.851 euros. Concernant le résultat cumulé, à l'initiale, nous étions à 298.000 euros de bonni. Grâce aux comptes approuvés par le conseil Communal qui comportaient, on s'en rappelle, une amélioration de 4,1 millions d'euros —que l'on ajoute aux sommes présentées aujourd'hui— nous arrivons *in fine* à un résultat cumulé de 5,3 millions.

Au niveau des recettes, je soulignerai: la seconde moitié du subside régional que nous venons d'approuver, plus 692.000 euros ainsi que les taxes communales concernant les dépôts de matériaux sur la voie publique. Un effort important a été réalisé par l'administration à ce niveau, il s'agit de 428.000 euros de recettes supplémentaires.

Au niveau des dépenses : l'enregistrement de non-valeurs déjà enregistrées sur 2016 que nous avons intégrées. Il s'agit de non-valeurs sur des taxes communales pour un montant de 469.000 euros.

In fine, lorsque l'on regarde la modification budgétaire, nous observons que la discipline budgétaire que nous avons mise en place porte ses fruits. Nous maintenons le cap tout en continuant à assurer les services à la population.

Sur le budget extraordinaire, il y a très peu de modifications par rapport à l'initiale. Nous sommes à peu près dans les mêmes trajectoires budgétaires.

Madame Genot : Il y a une augmentation de 100.000 euros dans les frais de déplacement du personnel enseignant. Les règles ont-elles été modifiées ?

Il y a également 100.000 euros de plus en fournitures administratives destinées à la revente directe. Qu'est-ce que cela recouvre-t-il ?

Ainsi que 23.000 euros de plus en frais de réception et de représentation. Il s'agit d'un gros budget. Quelles réalités cela recouvre-t-il ?

Plus 86.000 euros en prestations techniques de tiers, cela revient régulièrement. Plus 20.000 euros au niveau des repas scolaires : est-ce lié à l'ouverture de classes ?

Au niveau des transferts, on observe 85.000 euros de plus en non-valeurs. Qu'est-ce que cela recouvre exactement ?

J'observe encore 109.000 euros de plus en taxes de parking, il s'agit d'une excellente nouvelle mais qui ne correspond pas aux discussions que nous avons pu avoir. J'aimerais en savoir plus.

Plus 428.900 en taxes d'occupation du domaine public, je souhaiterais également savoir ce que cela recouvre.

Il y a 712.000 euros qui reviennent des additionnels au précompte immobilier, nous pouvons être reconnaissants des ajustements législatifs ainsi que deux millions de plus en transferts divers, nous pouvons là remercier les pouvoirs subsidiants qui nous sauvent la mise.

Au niveau de l'extraordinaire, il y a 117.000 euros de plus pour la zone de police, notons que nous avons déjà connu une augmentation substantielle de ce poste ces dernières années. Qu'est-ce que celle-ci recouvre ? Par contre, à l'extraordinaire, j'observe encore moins 250.000 euros pour l'achat d'un camion. On nous avait argué que ce camion serait très utile, qu'en est-il ?

Monsieur le Président : Quant à la mobilité du personnel, nous avons augmenté la part d'intervention dans les frais de transport public à 90%. L'estimation budgétaire a été dépassée. Nous avons rencontré un vif succès avec cette mesure, notamment au niveau des abonnements. Le personnel communal joue la carte du transport public, la mesure porte ses fruits.

Concernant les fournitures administratives destinées à la revente directe, article 10.40.123 : il s'agit de l'état civil, de factures que nous payons pour les passeports et les cartes d'identités. Des factures supplémentaires se sont présentées.

Au niveau des frais de réception, il s'agit de dépenses sous-estimées concernant les événements organisés dans le cadre des différentes initiatives communales. Par exemple dans le domaine de la culture, de la coopération internationale, ou encore le montage d'expositions. Il s'agit de l'organisation d'événement et non de réceptions somptueuses.

Prestations techniques de tiers : nous retrouvons dans le budget et dans différents articles budgétaires ces augmentations. Il s'agit en fait d'opérations blanches, ce sont des recettes et des dépenses qui augmentent simultanément : il n'y a pas d'augmentation sans compensation, ceci advient par exemple si l'on s'est trompé de ligne budgétaire.

Repas scolaires, il s'agit d'honorer les factures, nous n'avions pas budgétisé suffisamment.

485.000 de non-valeurs : ce sont toutes les non-valeurs que nous avons dans le budget, pour un montant total de 469.000 euros. Il s'agit de montants que nous n'allons plus pouvoir percevoir. Nous avons souhaité en intégrer la totalité en modification budgétaire.

109.000 euros pour les taxes de parking : il s'agit d'une des sociétés qui s'occupe de nos horodateurs. Ceux-ci nous rapportent plus qu'escompté, il s'agit de redevances de stationnement.

Plus 428.000 à titre de taxes d'occupation du domaine public : il s'agit de recettes supplémentaires dans le cadre du règlement-taxes sur les dépôts sur la voie publique. Nous avons constitué une cellule au niveau communal dotée de toute une série de compétences : taxes, finances, urbanisme et nous avons décidé d'aller le plus loin

possible dans le travail d'identification des taxes, notamment les bureaux mais également le domaine public. Nous sommes heureux de pouvoir aller chercher des montants supplémentaires dans ce cadre. Lorsque il y a des travaux sur la voie publique, nous allons chercher ces montants. Lorsque nous avons constitué cette équipe multidisciplinaire, nous lui avons donné comme mandat d'aller trouver des recettes supplémentaires sur base des règlements existants.

Monsieur Mouhssin demande si il est possible d'obtenir la ventilation de cet article, Monsieur le Président propose de la lui faire parvenir par écrit.

Pour être plus précis, l'article 040.366 : taxe et redevance sur l'occupation du domaine public, majoration de 541.688 euros, cette majoration comprend notamment celle de 428.000 euros.

Dans l'extraordinaire, plus 117.000 euros pour la zone de police : il s'agit de la prise en charge des caméras de surveillance.

Moins 250.000, le camion lié à la propreté : nous ne pourrons pas réaliser cet achat cette année, il est reporté à l'année prochaine, nous n'y renonçons pas.

Enfin, je reviendrai sur la bonne nouvelle de l'augmentation de 712.000 euros liée à la nouvelle base du revenu cadastral depuis le premier janvier 2016. L'estimation réalisée par l'état fédéral a été revue à la hausse pour notre commune.

Monsieur Balsat : Une petite question concernant les dépenses à l'extraordinaire au niveau des cimetières ? Je vois à l'article 87.87.125.60 une diminution de 3500 euros et une majoration de la même somme dans un autre article, qu'est-ce que cela représente-t-il ? A part cela, il n'y a rien d'autre au niveau funéraire à l'extraordinaire ?

Monsieur le Président : Il s'agit d'un investissement : une tondeuse à gazon, à l'extraordinaire il n'y a rien d'autre dans la modification.

Monsieur Mouhssin : Pour l'article 87.60.124 : santé et hygiène publique, page 53, à l'ordinaire, je vois une augmentation des dépenses de fonctionnement technique de 68.000 euros. Je souhaiterais connaître la raison de cette augmentation.

Monsieur le Président : Il s'agit de l'aide supplémentaire apportée aux communes par la Région en matière de propreté. Des dépenses supplémentaires sont consenties suite à cette augmentation de la dotation régionale à la commune.

Le point est adopté par 18 voix et 4 abstentions.

Ont voté oui : Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Touria Laaraj, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Fremal, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Emir Kir.

Se sont abstenus : Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Thierry Balsat.

6. Adhésion à la centrale de marché de l'intercommunale Interfin pour la passation, l'exécution et le financement de travaux, de fournitures et de services en matière d'utilisation performante et rationnelle de l'énergie au profit des Pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale.

Toetreding tot de opdrachtcentrale van de intercommunale Interfin voor de plaatsing, uitvoering en financiering van werken, leveringen en diensten op het vlak performant en rationeel energiegebruik ten behoeve van de Plaatselijke besturen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Monsieur Jassin, échevin des travaux publics : Ceci va permettre aux communes de la région de Bruxelles-Capitale de passer directement par cette centrale d'achats pour toute une série de dépenses ayant lien avec l'énergie. Nous avons également un droit de tirage de 90.000 euros valable jusqu'au 31 décembre 2018. Ceci préfinancera les premiers travaux soumis à cette centrale.

Approuvé – Aangenomen

Monsieur le Président annonce aux membres de l'assemblée qu'une Commissions réunies se tiendra au mois de novembre avec pour thème : la sécurité et la police. L'État-major y sera convié afin d'y présenter les politiques menées sur le territoire en matière de sécurité.

En décembre, une Commissions réunies sera vraisemblablement tenue afin de songer à la suite que la commune souhaite réserver au parking Scailquin.

Fin de la séance publique à 21h09.